Communiqué de presse Paris, le 30 novembre 2018

18 décembre 2018 : Une matinée pour renforcer le dialogue social et professionnel autour des plateformes de services

Le 18 décembre se tiendra à Paris le séminaire de restitution de *l'Agora Parisienne du Travail,* lieu d'échanges entre partenaire sociaux.

Il a pour objectif d'interroger acteurs institutionnels, partenaires sociaux, plateformes de service (Uber, Deliveroo, …) et travailleurs indépendants sur les modalités de dialogue social et professionnel à mettre en œuvre dans ces nouvelles formes d'organisation en plein essor. Ces réflexions pourront nourrir ensuite des perspectives d'actions pour les participants (structuration d'une représentation des travailleurs, objets de négociations…).

L'Agora Parisienne du Travail, un nouveau lieu d'échanges entre partenaires sociaux parisiens

Créée en 2018 à l'initiative de l'Unité départementale de Paris de la DIRECCTE, l'Agora Parisienne du Travail est un lieu d'échanges - et non de négociations - sur l'emploi et le travail, à destination de l'ensemble des partenaires sociaux parisiens.

Animée par l'ARACT Ile-de-France, l'Agora a réuni à 5 reprises, au cours de l'année, le Medef, la CPME, la CFDT, la CGT, l'UNSA, Solidaires, la CFE-CGC et la CFTC autour du thème des plateformes de services.

Les participants ont ainsi pu entendre plateformes (*Uber, Yoss, Lulu dans ma rue)* et travailleurs indépendants utilisateurs de leurs applications (chauffeurs VTC, livreurs à vélo, mais aussi consultants, webdesigners...) sur le modèle économique des plateformes, les conditions de travail des travailleurs indépendants et la façon dont chacun envisage le dialogue social et professionnel au sein de ces structures.

Au fil des séances, les partenaires sociaux ont pu préciser leurs positions quant au rôle qu'ils ont à jouer face au développement de ces nouvelles formes d'organisation et à la représentation des travailleurs indépendants.

Un sujet d'actualité : le dialogue social dans les plateformes de services

Les plateformes de services proposent un nouveau modèle d'organisation mettant en relation, selon elles, deux types de « clients » (l'offreur du service - le chauffeur VTC, par exemple - et le bénéficiaire du service – l'individu transporté), chacun utilisateur de l'application. L'offreur de service n'est donc pas salarié mais travailleur indépendant, client de la plateforme proposant l'application.

Ce modèle attractif pour certains (souplesse, liberté, absence de hiérarchie, …) peut aussi être synonyme de précarité et d'une nouvelle forme de subordination (utilisation exclusive d'une application, traçabilité, contrôle…).

L'apparition de ces *nouveaux travailleurs* interroge pouvoirs publics et partenaires sociaux sur la façon de de les représenter et de sécuriser juridiquement leurs activités.

Face à ces enjeux, trois scenarii ont vu le jour au cours des dernières années, sans qu'aucun ne soit, jusqu'à présent, véritablement adopté :

- 1/ Les plateformes doivent s'inscrire dans le cadre réglementaire du travail qui existe aujourd'hui, avec le risque, d'une part, qu'elles ne puissent se développer dans ce contexte et que, d'autre part, cela ne corresponde pas au souhait des travailleurs indépendants eux-mêmes.

- 2/ Les pouvoirs publics créent une réglementation ad hoc, spécifique à ces plateformes, comme cela a été le cas pour le travail temporaire.
- 3/ Les pouvoirs publics s'engagent sur une troisième voie, intermédiaire, où le travail indépendant serait davantage sécurisé : assurance retraites, maladie, ... Il s'agirait alors d'un renforcement du statut du travailleur autonome ou indépendant.

Rendez-vous au séminaire de restitution le 18 décembre 2018

Le séminaire du 18 décembre sera l'occasion de restituer ces travaux et de poser les bases d'un débat concernant la nature, le modèle économique, les défis sociaux et les scénarios d'évolution des plateformes de services.

Combinant les interventions d'économiste, de représentants de l'Etat, les témoignages de dirigeants de plateformes et de travailleurs indépendants ainsi que les réactions des partenaires sociaux, ce séminaire a pour ambition de partager les enjeux pour les pouvoirs publics et les partenaires sociaux du déploiement du dialogue social et professionnel dans les plateformes de service.

https://www.youtube.com/watch?v=K5lDcIftHOg&feature=youtu.be : teaser de l'Agora

Agora Parisienne du Travail 2018
Le 18 décembre de 9h à 13h au cinéma UGC CITE PARIS 19
166 boulevard Macdonald,
75019 PARIS
Merci de confirmer votre venue
Auprès de Sofia SAYAH – *s.sayah@anact.fr* **-** 01 84 16 85 90

Contact communication et presse
ARACT Sofia SAYAH – *s.sayah@anact.fr* - 01 84 16 85 90
ARACT Anne KIRITZE-TOPOR – *a.kiritze-topor@anact.fr* - 01 53 40 90 41

A propos de l'Anact
Le réseau Anact-Aract propose aux entreprises et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'usager et performance.
Il se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 17 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract).